

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mercredi dix février deux mille vingt-et-un à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme PROUVIER, M. HOLVOET, Mme DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, Mme ADAMSKI, M. NORIS, Mmes PASTOR, LE LOUËDEC.

**ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE** : Mme BEROS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mmes PRUD'HOMME, PITKIAYE et BILLAULT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. LAGÜES-BAGET.

#### **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2021**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

#### **2 – RESTITUTION DE L'ÉTUDE DU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉE**

La loi de la Transition Énergétique impose à l'horizon 2030 une réduction de la consommation d'énergie de 30%, une réduction d'émission de gaz à effet de serre de 40% et l'introduction d'une part d'énergies renouvelables de 32%.

Le budget annuel consacré à l'énergie s'élève à 32 229€. Cela concerne l'ensemble des locaux communaux et l'éclairage public. Les dépenses d'énergie sont constituées à 59% par l'électricité des bâtiments, à 11% par le gaz de ville et 30% par l'éclairage public. Il est à noter que notre salle des fêtes est le bâtiment le plus coûteux avec une dépense qui avoisine les 9 000€ annuels.

Chauffé au gaz de ville, le bloc Mairie/ancienne mairie/école constitue le principal levier de baisse des émissions.

La facture d'éclairage public s'élève à plus de 10 000€ par an. Par ailleurs, l'impact de celui-ci sur la biodiversité est aujourd'hui avéré. Ceci doit nous amener à une réflexion de réduction de ces effets, tant économiques qu'écologiques. Aussi et sur ces bases, il est proposé au conseil municipal une expérimentation de l'extinction de notre éclairage public de 00h00 à 04h00, pendant 3 mois.

En termes de sécurité, dans les 12 000 communes pratiquant la coupure nocturne, aucune augmentation des délits n'a été observée. Les effractions ont d'ailleurs lieu principalement en journée.

L'étude propose des investissements chiffrés pour nos bâtiments publics. Un total de 100 000€ de travaux sont nécessaires afin d'atteindre les objectifs d'économie d'environ 3 800€ annuels et les objectifs de réduction d'émission de GES de 40%. Ces travaux pourraient être subventionnés à plus de 60% et seraient envisageables en 2022.

### **3 - RESTITUTION DU DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE SANTÉ SUR LA CCBRC**

Une convention tripartite entre la CCBRC, l'URPS et l'ARS a permis de réaliser un diagnostic d'offre de santé du territoire. Les résultats font notamment apparaître une offre de 3,6 médecins pour 10 000 habitants, bien en deçà de notre département (6,4 pour 10 000) et de la Région IdF (7,2 pour 10 000).

Ces chiffres mettent en exergue un grand déficit de présence médicale et imposent le recrutement sans délai de professionnels de santé sur le territoire de la CCBRC, notamment en fonction de la cessation d'activité à venir de 25% des médecins, aujourd'hui en exercice.

Les jeunes médecins recherchent une qualité de vie professionnelle et notamment une pratique plus collective et plus organisée, libérée du poids des tâches administratives, moins intense (durée et horaires de travail), libérant du temps pour la formation et des activités non curatives (réseaux de soins, prévention, éducation pour la santé...).

Ils recherchent aussi une qualité de vie familiale, prenant en compte la carrière du conjoint, la scolarité des enfants et une vie personnelle.

Les actuels professionnels de santé du territoire souhaitent travailler autrement, dans des locaux adaptés, modernes et fonctionnels et sont prêts à rejoindre des structures de groupe.

L'étude a identifié 4 bassins de vie où une offre existe. Les priorités de développement s'orientent sur les secteurs de SOIGNOLLES EN BRIE, CHAMPEAUX, GUIGNES et le CHATELET EN BRIE.

Des maisons de santé pluridisciplinaires sont envisagées. Elles devront être adaptées à un exercice de groupe de la médecine, un meilleur accueil des patients, un accès aménagé d'un parking, une salle de réunion pouvant accueillir des formations, l'accueil de stagiaires (bureau, appartement).

Ces projets nécessitent un investissement d'environ 5 M€.

### **4 - QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question diverse.

*Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h10.*